0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE

Tel: 0241449052

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement Interieur des sorties et voyages

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le règlement intérieur des sorties et voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Règlement_Intérieur_sorties_voyages : Les membres du Conseil d'Administration approuvent le règlement intérieur des sorties et voyages proposé. Ils autorisent de ce fait le chef d'établissement à organiser les sorties facultatives sans nuitée et fixer le prix versé par les familles (30 € maximum par élève et par sortie) et le financement (budget) durant l'année scolaire 2023 /2024.

Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 19

 Pour :
 19

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0